

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Commune de Languédias

EXTRAIT DU REGISTRE DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANGUEDIAS
SEANCE DU LUNDI 19 OCTOBRE 2015**

.....

L'an deux mil quinze, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures quinze minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de Jérémy DAUPHIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11, Présents : 10 Votants : 11

Date de convocation et d'affichage : 09 Octobre 2015

Etaient présents : Jérémy DAUPHIN, Jean-Yves NEDELLEC, Hélène DANIEL, Amans GAUSSEL, Christian GICQUEL, Marina DEROUILLAC (arrivée à 18h50), Graziella WERNER, Anne JEHANNO, Jérôme THOMAS, Yannick JAMEAULT

Etaient absents : Kerry SHEPPARD

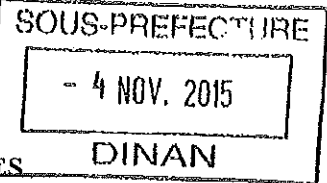
Pouvoirs remise par : Kerry SHEPPARD à Marina DEROUILLAC

A été élue secrétaire de séance : Anne JEHANNO

Objet : **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE DES COTES D'ARMOR**

M. le Maire rappelle que :

- M. le Préfet a présenté le mardi 13 octobre 2015, aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale, le projet de schéma de fusion des intercommunalités dans le cadre de la loi NOTRe du 07 Août 2015.
- Que ce schéma comporte deux sous-parties :
 - La première vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur les territoires cohérents.
 - La seconde prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes.
- Que ce projet de schéma doit être soumis à l'avis des collectivités territoriales concernées afin qu'elles puissent se prononcer sur les propositions qui les concernent, à savoir pour la commune : Fusion de la Communauté de Communes du Pays de Matignon avec la Communauté de Communes de Plancoët-Plélan.
- Que le dossier est arrivé en mairie le Mercredi 14 octobre.
- Que chaque conseiller en a été destinataire dès le Jeudi 15 Octobre afin qu'il puisse en prendre connaissance avant la réunion du 19 octobre, sujet ajouté à l'ordre du jour.
- Qu'en Septembre 2014, avec M. Didier IBAGNE, Maire de Trébédan, ils avaient déjà fait parvenir aux élus du Pays de Dinan un courrier les invitant à se concerter afin d'examiner une fusion globale, ambitieuse et cohérente des communautés de communes, à l'échelle du Pays de Dinan (hors Communauté de Communes Arguenon-Hunaudaye).
- Qu'avec les Maires de l'ancienne Communauté de Communes de Plélan, ils ont envoyé à M. le Préfet un courrier afin de porter à sa connaissance leur réflexion sur la nouvelle organisation territoriale de leur bassin de vie à l'échelle du Pays.



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir débattu, délibéré :

- ✓ L'unanimité des neuf membres présents vote contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal présenté par M. le Préfet.
- ✓ Les élus de Languédias souhaitent que la communauté de communes Plancoët-Plélan rejoigne une communauté de communes plus grande et plus cohérente intégrant la communauté de communes de Matignon, la communauté de communes Rance Frémur, Dinan Communauté, la communauté de communes du Pays de Du Guesclin, la communauté de communes du Pays de Caulnes. Une fusion entre les différentes intercommunalités du Pays de Dinan permettrait de devenir une communauté d'agglomération

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme, Certifié exécutoire

Le Maire, Jérémy DAUPHIN

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en Sous-Préfecture
Et de l'affichage effectué le

02 Novem^{bre} 2015



[Handwritten signature]